

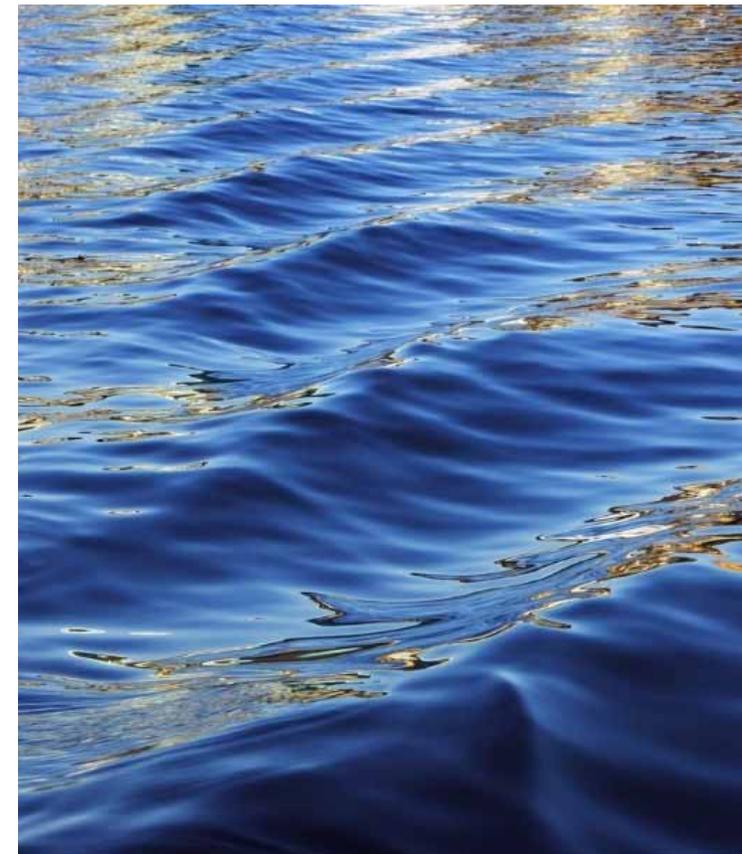


La concertation, un outil efficace pour la gestion intégrée des plans d'eau

Le Plan directeur de l'eau du Petit lac du Cerf

La révision du schéma d'aménagement et de développement de la MRC d'Antoine-Labelle

Pierre-Étienne Drolet, COBALI
20 août 2016



Le plan directeur de l'eau du Petit lac du Cerf



ASSOCIATION DE PROTECTION
DU PETIT ET DU GRAND LAC DU CERF



Une invitation à collaborer de l'APPGLC (2014)

Un *plan directeur de l'eau* permet de:

1. Faire le portrait et le diagnostic du bassin versant du lac (synthèse de l'information)
2. Rassembler les acteurs autour d'un plan d'action



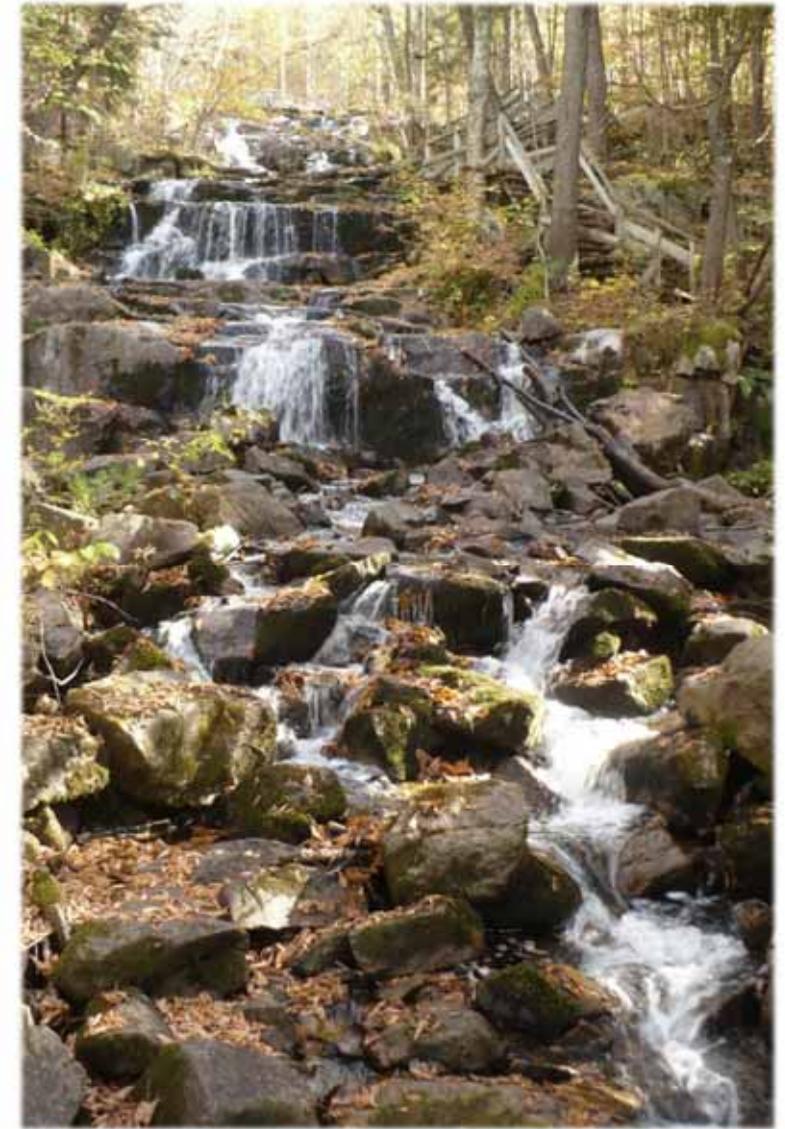
Une invitation à collaborer de l'APPGLC (2014)

« Je constatais que nous allions dans tous les sens et faisons des actions positives mais difficilement quantitatives. Je cherchais une façon de rallier tout le monde derrière nos actions et donner un sentiment d'avancement et d'espoir après les épisodes de cyanobactéries. Le PDE nous permettrait d'avoir des objectifs clairs et d'impliquer tous les acteurs, et la municipalité »

- Pierre Raïche, président de l'APPGLC

Une démarche concertée (2014-2015)

- L'APPGLC approche le COBALI pour réaliser un PDE
- Implication de l'APPGLC et de la municipalité de Lac-du-Cerf
- Consultation de l'ensemble de la population





Plan d'action du Petit et du Grand lac du Cerf - Le COBALI veut connaître vos préoccupations!

À la demande de l'Association de Protection du Petit et du Grand lac du Cerf (APPGLC), le Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI) poursuit à l'été 2015 l'élaboration d'un plan directeur de l'eau pour le bassin versant du Petit lac du Cerf, incluant le Grand lac du Cerf. L'objectif d'un plan directeur de l'eau est notamment de rassembler toute l'information disponible et de dresser un portrait de la situation, en plus d'un diagnostic des problématiques. Enfin, le plan directeur de l'eau comprend un plan d'action qui a pour but de prioriser les actions à réaliser tout en facilitant la coordination des différents acteurs impliqués. Pour faire suite à la réalisation en 2014 du portrait et du diagnostic du bassin versant de ces deux plans d'eau, la phase suivante vise la réalisation à l'été 2015 du plan d'action concerté entre les différents acteurs concernés.

Votre participation est essentielle!

Pour réaliser un plan d'action qui soit le plus fidèle possible à la réalité et qui réponde aux préoccupations des citoyens et des différents acteurs, le COBALI invite tous les citoyens de Lac-du-Cerf à nous faire part de leurs préoccupations en ce qui concerne la gestion de ces plans d'eau et leur bassin versant. Toute observation, suggestion ou commentaire pertinent qui puisse éclairer la démarche sont les bienvenus.

Vous pouvez nous faire part de vos préoccupations et commentaires par trois **moyens différents** :

1. Par courriel ou par téléphone

À l'intention du COBALI : pde@cobali.org 819-440-2422

À l'intention de l'APPGLC : appglcerf@gmail.com

2. En personne au kiosque du COBALI lors de la Fête des Voisins

À partir de 14h, samedi le 6 juin 2015, au terrain de jeux Raymond Charbonneau (15 rue Émard, Lac-du-Cerf). Un agent de sensibilisation sera sur place pour recueillir vos commentaires.

Une démarche concertée (2014-2015)

« L'insistance du COBALI sur la nécessité d'obtenir l'appui par résolution de la municipalité m'inquiétait un peu car je me demandais si la municipalité embarquerait dans le processus. Je crois que les rencontres avec la municipalité ont fait la différence ».

- Pierre Raïche, président de l'APPGLC

Deux ans de consultation et de collaboration!



Deux ans de consultation et de collaboration!



Deux ans de consultation et de collaboration!

Un PDE à l'échelle du bassin versant

- Ne se concentre pas uniquement sur le littoral et les rives du lac (à l'échelle d'un lac)
- Se concentre sur l'ensemble du bassin versant du lac (à l'échelle du bassin versant)
- Le lac et son bassin versant comme un tout indissociable

L'eau, c'est la vie. Nos lacs, c'est notre vie.
Association de protection du petit et grand Lac-du-Cerf
30^{ème} anniversaire 1978 - 2008

The image shows a woman in a dark dress standing to the left of a large projection screen. She is pointing towards the screen with her right hand. The screen displays a presentation slide with a light blue background. At the top, the title 'Un PDE à l'échelle du bassin versant' is written in a bold, dark font. Below the title, there are two diagrams. The left diagram shows a blue lake with a brown shoreline, with small houses and a boat on the shore. The right diagram shows the same lake and shoreline, but with a green area representing the watershed surrounding the lake, with a dashed line indicating the boundary. To the right of the diagrams, there are three bullet points in French. Below the diagrams, there is a small logo for 'Association de protection du petit et grand Lac-du-Cerf'. At the bottom of the screen, there is a banner with a green background and white text, including the slogan 'L'eau, c'est la vie. Nos lacs, c'est notre vie.' and the text 'Association de protection du petit et grand Lac-du-Cerf' and '30^{ème} anniversaire 1978 - 2008'. The background of the room is dark wood paneling with several framed pictures on the wall.

Consultation publique – août 2015



INVITATION À TOUS !

Vous êtes cordialement invités à en apprendre davantage et à venir discuter du projet entrepris par l'Association pour la Protection du Petit et du Grand lac du Cerf (APPGLC) :

Le Plan directeur de l'eau (PDE) à l'échelle du bassin versant.



Le Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI), qui est en charge du projet, sera présent ainsi que la municipalité et le regroupement des associations de lacs du territoire !



PDE :

Le PDE est un document de référence et un outil. Il permet l'implantation d'un plan d'action permettant de résoudre les problèmes qui affectent un lac.

MERCREDI
5 août
19H

SALLE COMMUNAUTAIRE
(15, RUE ÉMARD)



VOS PRÉOCCUPATIONS

La santé des lacs ne concerne pas que les riverains! Afin d'établir le plan d'action, il faut repérer les problématiques et les enjeux propres à l'ensemble du territoire qui alimente nos lacs en eau, soit leur bassin versant. Cette rencontre est donc le moment pour tous les citoyens de communiquer leurs observations, leurs préoccupations et leurs suggestions quant à la protection des Petit et Grand lacs du Cerf. Vous pouvez aussi nous en faire part à ces coordonnées : Courriel : pde@cobali.org téléphone : 819-440-2422

Chacun de vous joue un rôle dans le bassin versant, votre présence est donc de mise!



Décembre 2015: dépôt du PDE

- Explication du plan d'action à l'APPGLC et au conseil municipal
- Présentation à l'AGA de l'APPGLC
- Adoption du plan d'action par la municipalité

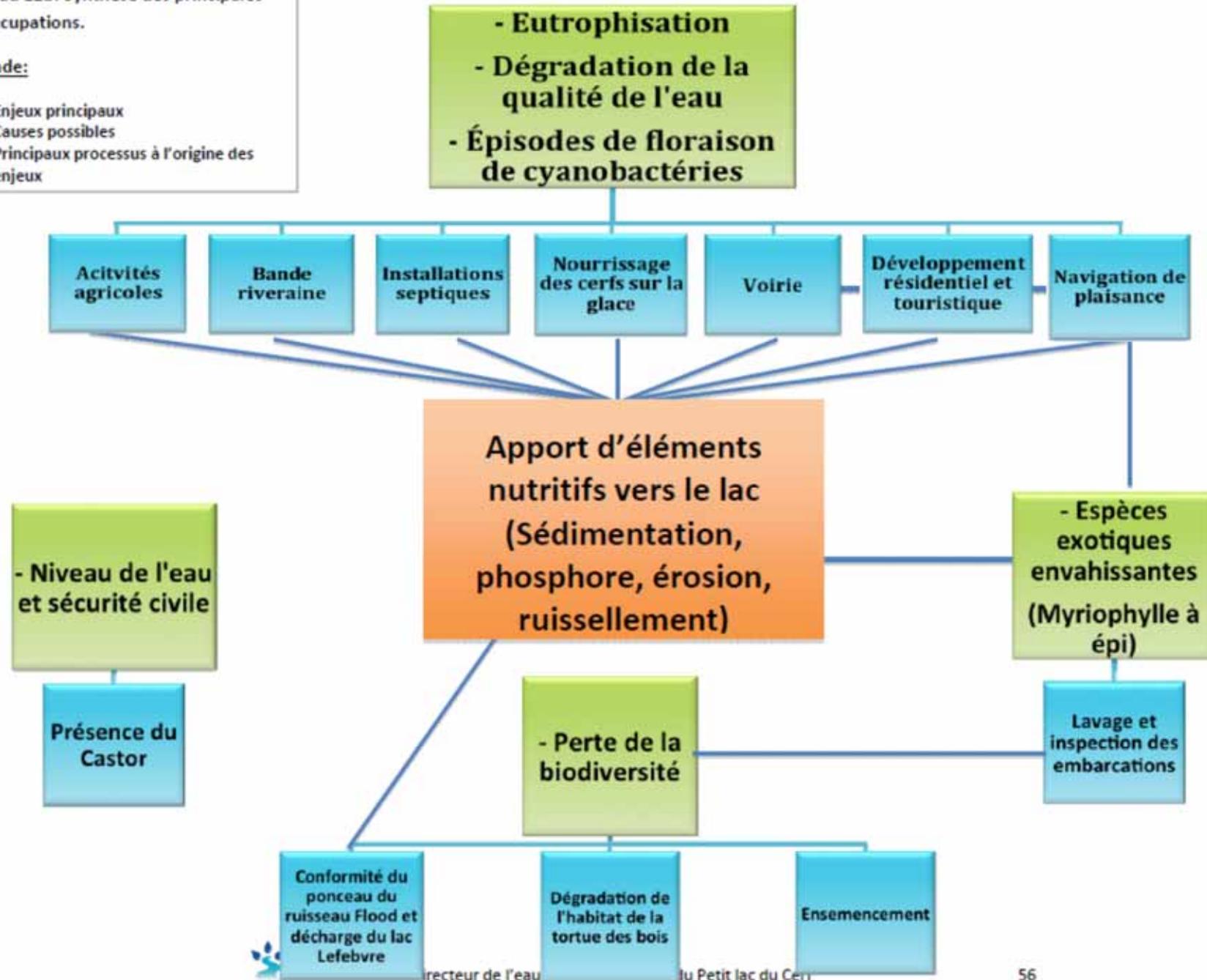
Plan directeur de l'eau du bassin versant du Petit lac du Cerf, incluant le Grand lac du Cerf



Tableau 12b: Synthèse des principales préoccupations.

Légende:

- Enjeux principaux
- Causes possibles
- Principaux processus à l'origine des enjeux



Voir fichier Excel.

Réalisation du plan d'action	Municipalité	APPGLC	Prioritaire	D'ici 2017	Suggestion	Action réalisée
Stratégie générale prioritaire 1 : concentration des actions autour des baies.						
1. Installation d'une pancarte au quai public.	X					
2. Installation de bouées et d'une pancarte à l'entrée des baies.			X			
			X			
Stratégie générale prioritaire 2 : sensibilisation et diffusion d'information.	X	X				
1. Activités de sensibilisation.			X			
2. Production d'un dépliant général.			X			
<u>Enjeu 1 : Eutrophisation, dégradation de la qualité de l'eau et épisodes de floraison de cyanobactéries.</u>						
<i>Développement résidentiel et touristique.</i>	X	X				
1. Sensibilisation et inclusion des propriétaires de campings et de pourvoiries.				X		
2. Sensibilisation des investisseurs et des nouveaux arrivants.				X		
3. Voter un règlement pour les projets de construction.				X		
4. Décision municipale concernant le développement.				X		
<i>Navigation de plaisance.</i>	X	X				
1. Sensibilisation.			X			



Municipalité de Lac-du-Cerf

19, chemin de l'Église, Lac-du-Cerf (Québec) J0W 1S0
Téléphone : 519 557-2424 Télécopieur : 519 557-4356
Courriel : jacinto@lacducerf.ca Site Web : lacducerf.ca

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
COPIE DE RÉOLUTION EXTRAITE DU PROCÈS-VERBAL**

De la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf tenue à la salle municipale de Lac-du-Cerf, au 15, rue Émard, **mardi 12 juillet 2016**, à 19 h, ladite assemblée ayant été convoquée selon les dispositions du Code municipal.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Danielle Oulmet :

La conseillère et les conseillers: Caroline Huot, Hugo Bondu, Larry Boismenu
Jacques de Foy, Raymond Brazeau, Stéphane Poirier

Madame Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale, est aussi présente.

Résolution n° 204-07-2016

Adoption par la Municipalité de Lac-du-Cerf du tableau de réalisation du plan d'action modifié - Plan directeur de l'eau du bassin versant du Petit lac du Cerf, incluant le Grand lac du Cerf - Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre 2015

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le tableau de réalisation du plan d'action du plan directeur de l'eau du bassin versant du Petit lac du Cerf, incluant le Grand lac du Cerf - Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre 2015 avec les modifications suivantes :

Enjeu 1 : Eutrophisation, dégradation de la qualité de l'eau et épisodes de floraison de cyanobactéries

- **Développement résidentiel et touristique** - 4. Décision municipale concernant le développement : enlever le X dans la colonne Prioritaire;
- **Activités agricoles** - 2. Financement : enlever le X dans la colonne d'ici 2017;
- **Voirie** - 1. Travaux de correction et entretien des ponceaux et des égouts pluviaux : enlever le X dans la colonne d'ici 2017;
- 3. Semer des herbacées dans les fossés dénudés : enlever le X dans la colonne d'ici 2017;
- 4. Doser le matériel épandu sur les routes l'hiver : enlever le X dans la colonne Suggestion;
- **Bandes riveraines** - 4. Aide à la revégétalisation : enlever le X dans la colonne d'ici 2017;
- **Installations septiques** - 2. Inspections des autres installations sanitaires : enlever le X dans la colonne d'ici 2017;

Enjeu 5 : Autres

- **Utilisation des îles pour le camping** - 2. Actions de la municipalité : Il faut enlever dans le PDE : installer des sites de feux... jusqu'à la fin... directement au sol.

Une copie de la réalisation du plan d'action modifié est jointe à la présente résolution.

ADOPTÉE

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Donnée à Lac-du-Cerf, ce 13^e jour de juillet deux mille seize.



Jacinthe Valiquette, g.m.a.
secrétaire-trésorière et directrice générale

Veillez noter que le procès-verbal de la séance dont a été extraite cette résolution sera déclaré conforme à une session ultérieure.

Mise en œuvre du plan d'action (2016)



Mise en œuvre du plan d'action (2016)







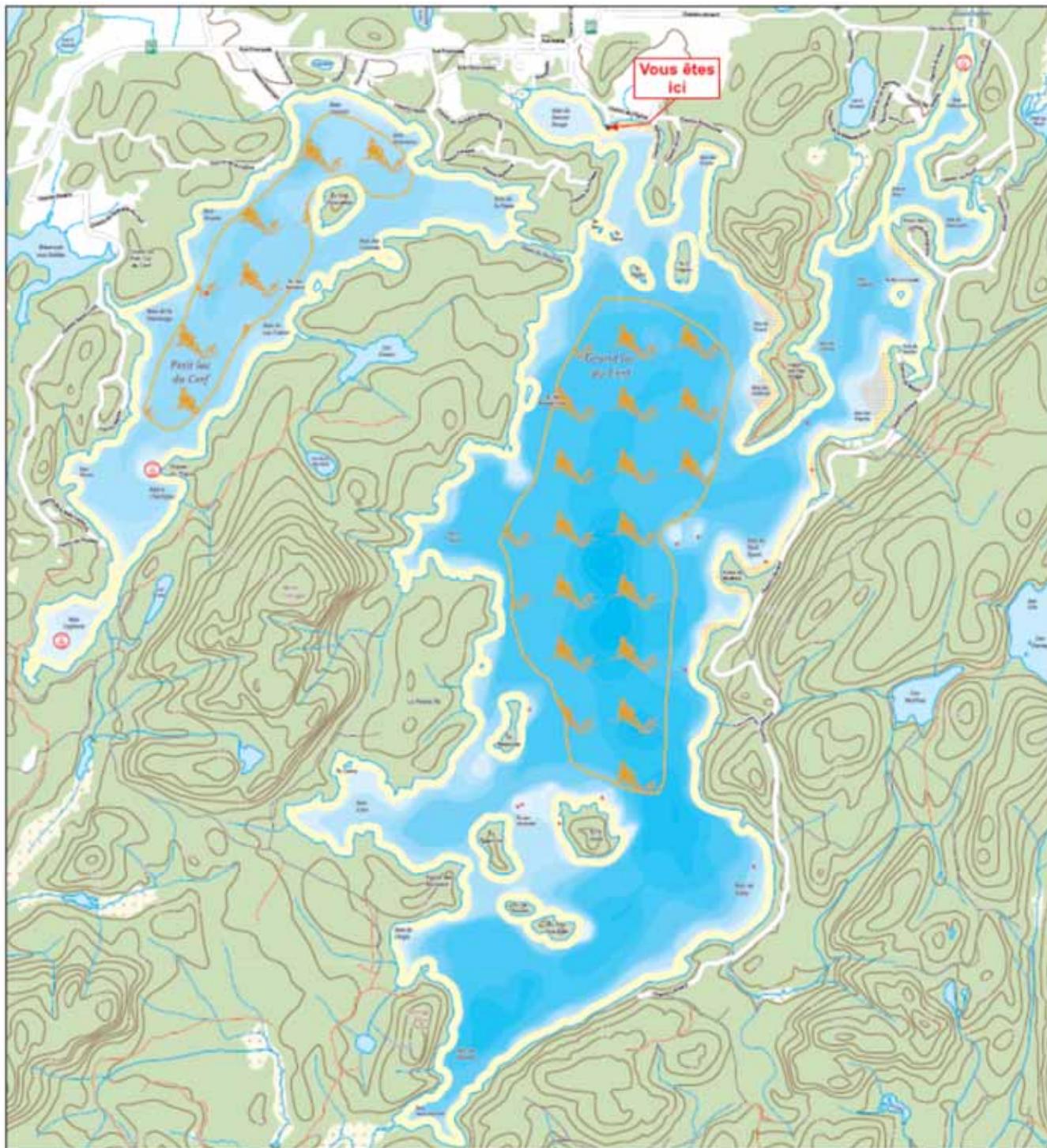
ATTENTION
Le myriophyllum menace nos lacs

Evitez les zones affectées

ÉVITER LES ZONES AFFECTÉES

Lavage des embarcations obligatoire

MAXIMUM
10 km/h



ASSOCIATION DE PROTECTION
DU PETIT ET DU GRAND LAC DU CERF
15 rue Édouard, Perth 290, Lac-du-Cerf, 20M 180
www.applc.org



UNE CONDUITE RESPONSABLE, C'EST...

- Respecter les règles de sécurité nautique
- Remplir votre réservoir à essence hors de l'eau et hors de la rive, sinon éviter tout débordement ou déversement de produits polluants dans l'eau
- Vider et laver les viviers et ballasts lors du lavage de votre embarcation avant la mise à l'eau
- Privilégier un départ et une arrivée perpendiculaires à la rive
- Naviguer à des vitesses raisonnables, particulièrement dans les baies et près des berges
- Respecter les distances de 60 mètres (200 pieds) de la rive, tel qu'indiqué sur la carte
- Manœuvrer votre embarcation de façon à respecter les autres usagers et l'environnement
- Respecter les priorités de passage des nageurs et des embarcations non motorisées, garder une bonne distance des nageurs
- Utiliser les zones de loisir en eau profonde lors de vos activités nautiques, telles que la moto marine, le ski et la planche à voile (wakesurf) (CONSULTER LA CARTE)
- Ne pas rejeter vos déchets dans l'eau
- Éviter les zones de myriophyllum : si vous en avez sur votre hameçon et pieds du moteur conservez-les dans votre embarcation et jetez-les à la poubelle hors de l'eau
- Ne pas nourrir les oiseaux (canards, goélands...)

Le règlement municipal 251-2007 concernant les nuisances interdites de faire, provoquer ou inciter à faire du bruit susceptible de troubler la paix, la tranquillité, le confort, le repos ou le bien-être des citoyens du voisinage.

CODE ENVIRONNEMENTAL ET DE COURTOISIE NAUTIQUE

Une conduite responsable sur nos lacs assure une meilleure sécurité pour tous les utilisateurs, protège l'environnement et permet à tous de profiter de nos plans d'eau exceptionnels pour des générations à venir.

L'essence même de ce code environnemental et de courtoisie est de maintenir un équilibre entre la préservation de l'environnement, les intérêts des riverains, les plaisirs de la voile et de la vie en plein air, tout en assurant la cohabitation harmonieuse entre les divers utilisateurs du plan d'eau.

	Myriophyllum à épis		Profondeur		20 à 25 m
					25 à 30 m
					30 à 40 m
					40 à 60 m
					60 à 80 m
					80 à 100 m
					100 à 120 m
					120 à 140 m



Échelle 1:50,000
© 2007
Lac du Cerf



Les ingrédients d'une concertation réussie

1. S'assurer qu'il y a une volonté de mise en œuvre d'un plan d'action par les acteurs
2. Intégrer les acteurs à chaque étape du PDE
3. Consulter également les citoyens non riverains
4. Valider le plan d'action avec les acteurs avant le dépôt
5. Dépôt du document et explication aux acteurs
6. Engagement des acteurs et nomination de responsables





*La révision du schéma
d'aménagement et de
développement de la MRC
d'Antoine-Labelle*

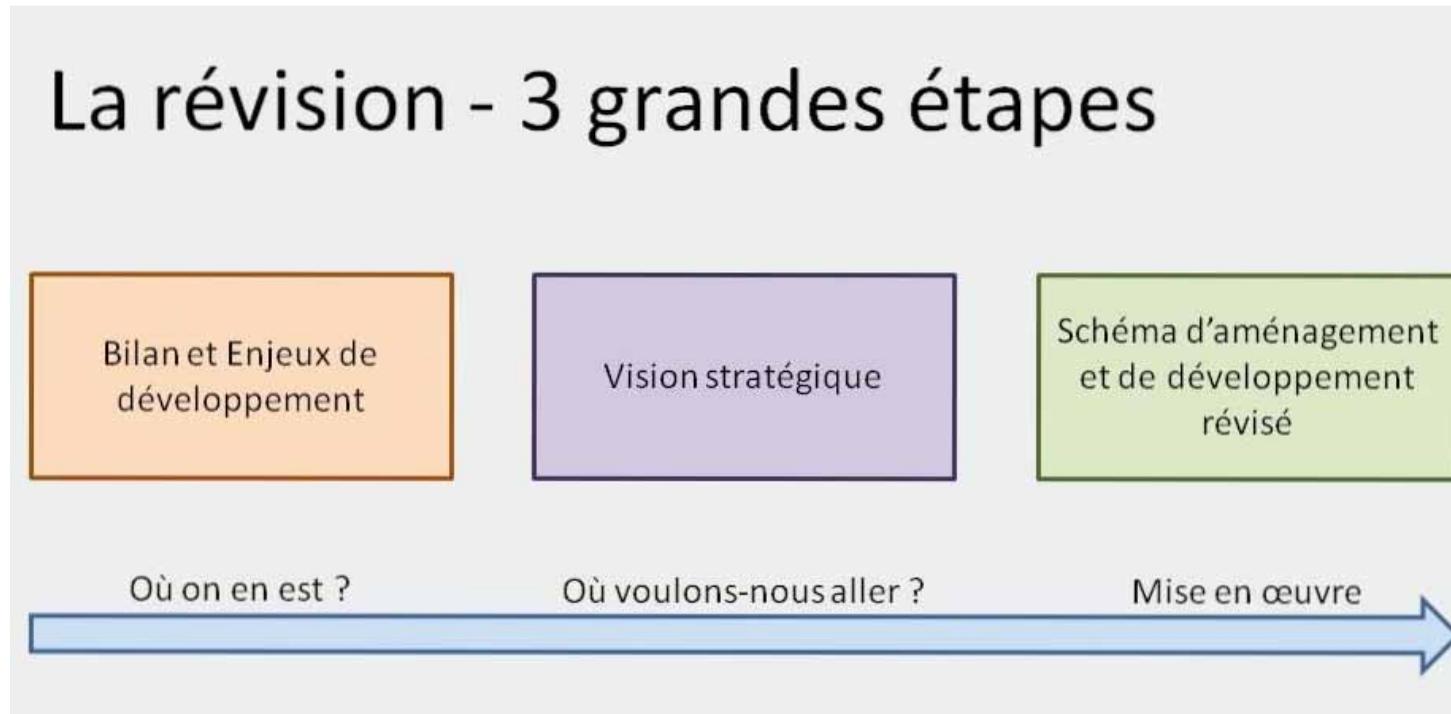


La révision du schéma d'aménagement et de développement

Le schéma d'aménagement est un outil de planification encadrant les différentes activités qui s'implantent sur le territoire. Il constitue le cadre d'intervention des acteurs municipaux et gouvernementaux en matière de développement et de protection de l'environnement.

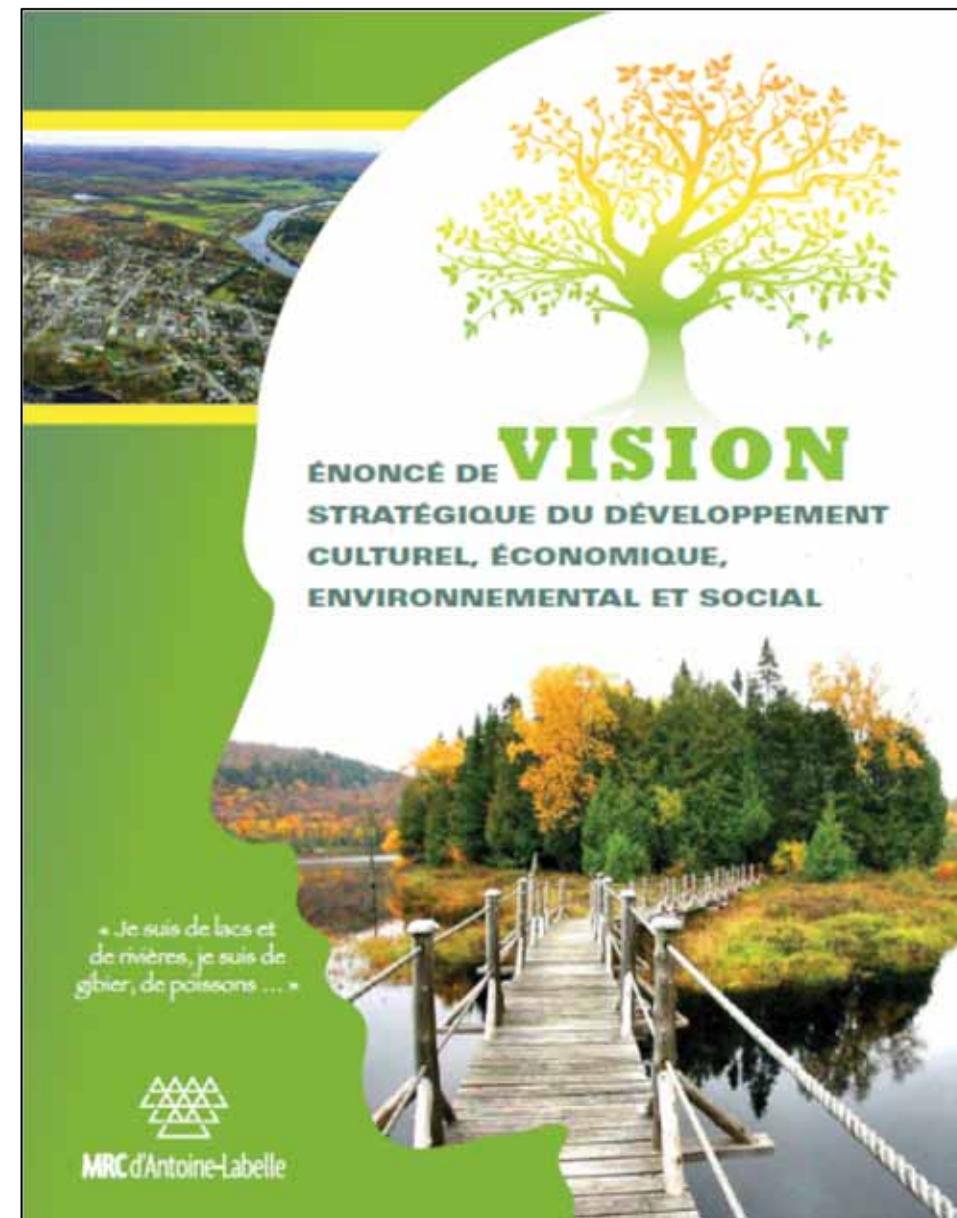
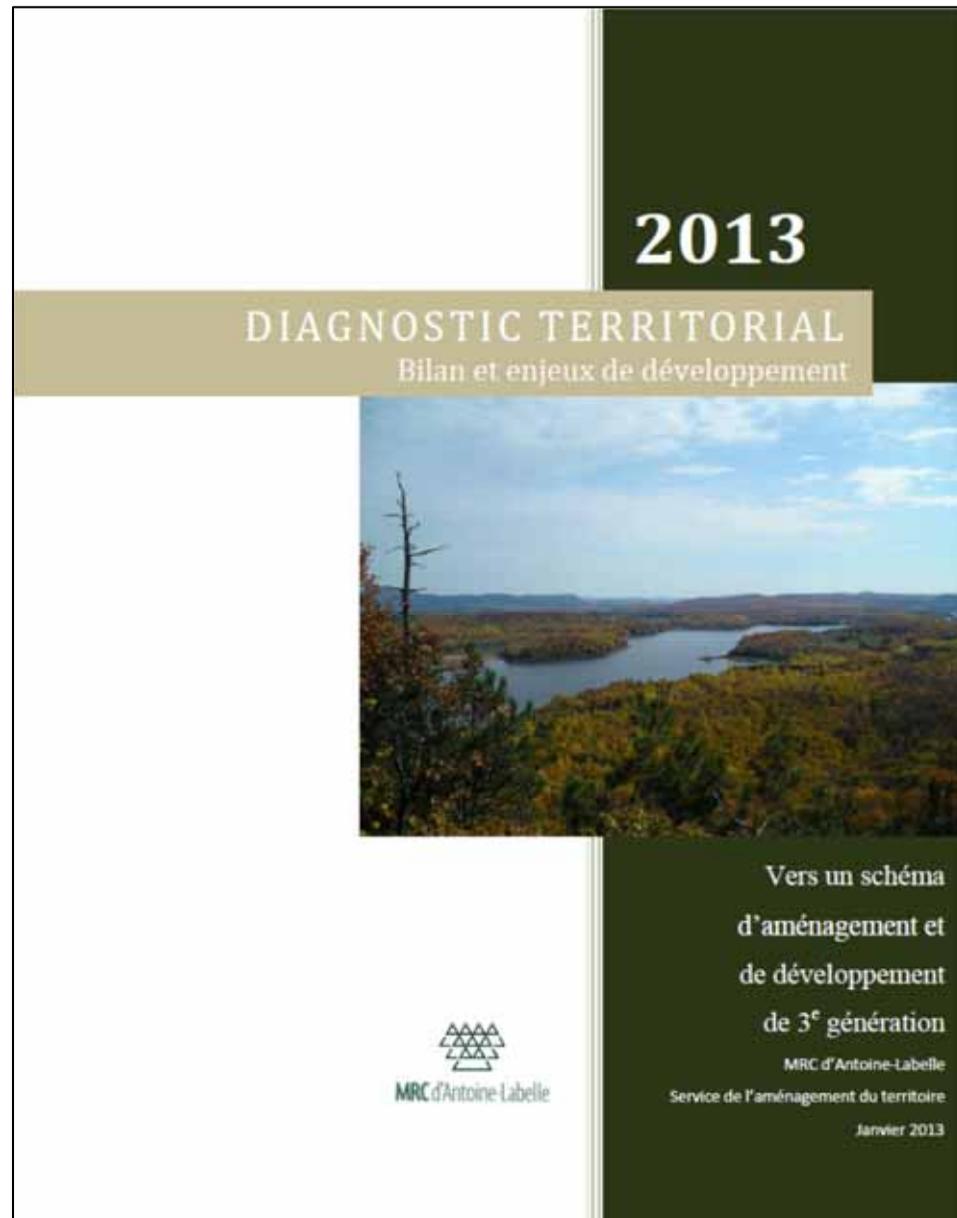


La révision du schéma d'aménagement et de développement



<http://www.mrc-antoine-labelle.qc.ca/schema-amenagement>

La révision du schéma d'aménagement et de développement



Participation citoyenne

- Le grand public est consulté après le dépôt du premier projet de schéma
- Les consultations publiques et dépôt de mémoires sont prévus pour 2018



Le comité d'experts

- Regroupement de spécialistes œuvrant dans différentes sphères d'activités
- Conseille l'équipe de travail de la MRC par rapport à des thématiques en lien avec leur champ d'expertise



Le comité d'experts

Formé de représentants issus d'organismes variés et des municipalités

- Services de la MRC, urbanistes, élus et inspecteurs municipaux
- Milieu environnemental (COBALI et APEHL)
- Milieu économique (CLD et SADC)
- Milieu communautaire (CDC)
- Institutionnel et ministériel (CSPN, CISSS, MAPAQ)



Des questions?

